



La suppression de la taxe radioamateur annuelle de 46 € a amené beaucoup d'OM à se poser la question de savoir comment indiquer à l'ANFR que l'on est toujours actif et que l'on souhaite continuer à figurer dans l'annuaire des radioamateurs français. Ces questions qui sont en suspens figureront au menu des discussions prévues avec l'Agence et bien sûr, nous vous tiendrons informés des mesures qui seront mises en place pour assurer la continuité du service amateur et amateur par satellite.

Pour rester dans la logique économique qui a conduit à la suppression de la taxe, il est vraisemblable que des procédures numériques via le WEB seront utilisées. Aussi, nous pensons qu'une première bonne pratique serait de s'assurer que l'ANFR dispose bien de toutes vos coordonnées à jour. Pour cela, chaque radioamateur dispose d'un [accès personnel sur le site de l'ANFR](#) pour déclarer sa station ainsi que la puissance apparente rayonnée de son installation, déclaration obligatoire pour toute PAR supérieure à 5 watts.

Nous vous engageons donc à vérifier et éventuellement mettre à jour vos données personnelles, en particulier votre adresse mail, de façon à bien indiquer à l'Agence que votre station est active. Il est à noter que si un contrôle est effectué sur une station fixe par l'ANFR et que la déclaration de PAR n'a pas été faite au préalable, le titulaire est passible d'une amende de 450 €. Pour tous ceux qui n'auraient pas déclaré leur PAR, nous publions dans ce numéro un article de rappel afin de vous guider dans cette déclaration, obligatoire depuis 2009. Nous sommes à votre disposition pour toute question relative à ce sujet ainsi que pour vous aider

dans cette démarche.

Depuis quelques années, le REF a établi avec l'Agence des relations de confiance. Ceci nous a permis, par exemple, d'apporter l'aide bénévole des radioamateurs dans une des missions de celle-ci, comme le redéploiement des fréquences de la TNT en Savoie ou à La Réunion, mais aussi de pouvoir organiser avec elle des sessions d'examens HAREC lors de certains de nos salons en week-end, ou la participation d'équipe de radioamateurs au Hackathon organisé par l'Agence.

C'est donc l'occasion de reporter le montant de la taxe radioamateur ainsi épargné vers le tissu associatif.

En ayant choisi le REF, vous soutenez l'action de la seule association généraliste représentative reconnue d'utilité publique, au fonctionnement transparent défini dans des [documents statutaires librement accessibles à tous](#) avant adhésion, dont les éléments de gestion, [rapport moral](#) et [financier](#) ainsi que les résultats [des élections](#) des administrateurs, sont publiés annuellement.

Notre Congrès annuel se tiendra à Saint-Malo du 17 au 19 mai. Et comme chaque année, nous organisons à cette occasion un vote pour le renouvellement par tiers du conseil d'administration. L'an passé, c'est avec un taux de participation de 72 % que vous avez élu les quatre candidats qui se présentaient. Cette année, cinq postes seront à renouveler. Nous comptons sur votre participation massive au scrutin qui sera ouvert en avril.

Il serait souhaitable que de nouvelles personnalités se manifestent pour venir apporter au CA leur vision sur les actions que nous entreprenons pour faire progresser le service amateur en France, en particulier dans le cadre de la formation et de la promotion. C'est aussi dans des comités ou des groupes de travail spécialisés en dehors du CA que peut se manifester cette volonté de coordonner l'action associative pour faire avancer le radioamateurisme français.

Donc, vous qui avez des idées, qui les exprimez sur les blogs et les réseaux sociaux, passez à l'action dans la seule structure ayant les moyens d'agir, venez rejoindre le groupe de bénévoles du CA pour les mettre en œuvre et participer ainsi au renouvellement. Faites mentir ceux qui disent que l'on voit toujours les mêmes à la tête du REF.

Vous avez jusqu'au 24 mars pour vous porter candidat à un poste d'administrateur, mais aucune limite de temps pour proposer votre aide dans un groupe de travail spécifique comme la promotion ou la formation, qui sont les éléments essentiels du maintien de notre service amateur.

Venez nous rejoindre pour une défense efficace du service amateur.

**Lucien SERRANO, F1TE**  
**Président du REF**

[Editoriaux archivés](#)